



DOSSIER

« QUEL PROJET PRESIDENTIEL POUR INTERNET ? »

Les Rencontres du Forum

19 avril 2007

Introduction

La campagne présidentielle offre aux citoyens et professionnels que nous sommes l'occasion d'assister et de participer à un grand débat d'idées pour une ambition non moins grande : diriger la France.

Alors que l'internet est le lieu privilégié de la rencontre et du débat citoyen dans cette longue campagne qui s'achève, l'internet n'est pas apparu comme thème de campagne. Plus inquiétant, les enjeux économiques, politiques voire sociétaux du monde numérique n'ont pas été évoqués.

Le Forum des droits sur l'internet a souhaité contribuer à faire émerger ces enjeux et participer aux échanges en organisant des Rencontres sur le thème du projet présidentiel pour l'internet.

Tour à tour, des élus, responsables de haut niveau des partis, sont venus représenter les candidats qu'ils soutiennent pour évoquer, librement avec les membres du Forum des droits sur l'internet, les grandes questions qui sous-tendent le développement de l'internet en France et dans le monde.

Ceux qui ici se sont exprimés ont, avec honnêteté et modestie, présenté leur vision de la France du numérique. Ils ont livré leurs propositions pour tirer au mieux parti des opportunités de l'internet et pour donner à notre pays, à ses citoyens et à ses entreprises les moyens de poursuivre son développement.

En quelques pages, le Forum des droits sur l'internet vous propose une synthèse de ces Rencontres pour mieux comprendre les idées partagées et les oppositions qui nourrissent le débat démocratique autour de l'internet.

Isabelle FALQUE-PIERROTIN
Présidente
Le Forum des droits sur l'internet

Le Forum des droits sur l'internet est un organisme créé avec le soutien des pouvoirs publics, compétent sur les questions de droit et de société liées à l'internet. Il a pour mission d'informer le public et d'organiser la concertation entre les pouvoirs publics, les entreprises et les utilisateurs sur ces questions. Il propose également un service de médiation à destination du grand public. Le Forum comprend aujourd'hui près de 70 membres, organismes publics, associations et entreprises privées. Le Forum des droits sur l'internet est présidé par Isabelle Falque-Pierrotin, conseillère d'État.

Les thématiques que nous avons proposées...

Pour préparer ses Rencontres, le Forum des droits sur l'internet a proposé aux représentants des candidats une trame des grandes questions qui retiennent l'attention de ses membres. Il ne s'agit pas d'un questionnaire mais d'un fil rouge destiné à préparer la réflexion et la discussion.

Note : Le Forum des droits sur l'internet a invité les candidats à lui adresser leurs contributions écrites ou à participer, par l'intermédiaire d'un représentant, aux Rencontres. La proximité de l'élection a privé certains de la possibilité de se faire représenter lors de ces Rencontres.

Infrastructure

En 2006, le raccordement de la population au haut débit ADSL permet à la majorité des Français de profiter des avantages liés à l'internet. Pour autant, l'existence de zones blanches comme d'importantes disparités dans l'offre proposée aux populations conduisent à la mise en place d'offres alternatives reposant sur des techniques et des opérateurs nouveaux (concession des licences Wimax).

Dans le même temps, les opérateurs proposent ou s'approprient à proposer des solutions de « fiber to the home » avec l'ambition de faire entrer le pays dans le très haut débit (THD) à brève échéance... Le mouvement de concentration que connaît le paysage des opérateurs ainsi que la nouvelle vague d'investissements dans la fibre optique posent la question du maintien de l'intensité concurrentielle. Quelle réponse peut y être apportée ?

Quelle politique pour les zones blanches ?

Faut-il rendre prioritaire le très haut débit ?

Le déploiement du THD doit-il se faire au travers d'initiatives privées, publiques ou de façon mixte ?

Quels sont les objectifs chiffrés de pourcentage de raccordement de la population française au THD et à quelle échéance ?

Développement des usages

Alors que le commerce électronique des biens traditionnels connaît une croissance continue depuis plusieurs années, certains pans de l'activité économique en ligne ne parviennent pas à décoller. Les industries culturelles, confrontées au phénomène du P2P, ne paraissent pas pouvoir réaliser le transfert des ventes sur support vers les ventes dématérialisées.

Comment gérer l'après DADVSI ?

Quelle politique de soutien aux industries culturelles dans l'univers numérique ?

Dans la vie des entreprises, il apparaît que de grandes disparités existent entre les TPE / PME et les grandes entreprises qui ont fait de l'internet un facteur de leur croissance. Les TPE / PME ne paraissent pas prêtes à assurer leur présence sur l'internet et à prendre le virage de la société de l'information au risque de creuser une seconde fracture numérique.

Comment aider les entreprises françaises et spécialement les plus petites à assurer leur présence sur le Net ?

L'internet, un enjeu majeur du développement économique ?

Quelle sera la politique du futur gouvernement en faveur de la recherche développement pour les technologies de l'information ? Quels en sont les axes prioritaires, les moyens et formes ?

Quelle sera la politique du futur gouvernement vis-à-vis des pôles de compétitivité ?

La France doit-elle prôner une neutralité technologique ?

Dans l'économie de la connaissance, l'innovation est la clé de l'avenir. Cette innovation passe notamment par le logiciel, qui est au cœur des processus de traitement de l'information. Deux modèles de développement de logiciel, le « libre » et le « propriétaire », s'opposent mais se mélangent également d'un point de vue industriel et économique (interopérabilité, etc.).

Le temps passé par la population devant les écrans (ordinateur, télévision, téléphone...) augmente de manière exponentielle. La consommation de médias par les jeunes est de plus en plus conséquente. Mais ces médias peuvent délivrer des informations contradictoires (virtuel / réel, vrai / faux, légal / illégal...).

Quelle politique d'éducation aux médias à l'école et en dehors des établissements scolaires ?

La nouvelle vague de services du *Web 2.0* se caractérise par la liberté pour les internautes de créer et partager leurs contenus ou d'échanger. Ce renouvellement des usages soulève des questions légitimes en termes de droit d'auteur, de protection des enfants, de sécurité... Le cadre européen transposé en France par la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 (LCEN) a défini un partage des responsabilités entre les parties prenantes qui a fondé le développement de l'internet.

Quel est l'engagement du futur Président sur la liberté d'expression sur internet ? En particulier au regard des nouvelles générations de plates-formes centrées autour du contenu généré par les utilisateurs ?

Comment créer les conditions de l'accès pour tous aux richesses de la toile ?

La toile devient de plus en plus un lieu de culture, le besoin social et scientifique d'une mémoire de l'internet accessible à tous se fait de plus en plus sentir.

E-démocratie / administration électronique

D'importants espoirs sont placés dans l'internet et la démocratie en ligne pour sortir de la crise du politique. Que ce soit au niveau national ou local, la consultation, la concertation et la prise en compte des positions des citoyens dans les choix publics apparaissent comme des nécessités.

Pour parvenir à rendre effective et vivante la démocratie en ligne, certains appellent de leurs vœux la réforme des cycles de décision pour donner sa place au citoyen au-delà du seul temps de l'élection. Dans cette optique, la réforme des listes électorales, le vote par internet, les consultations publiques, et les services de l'administration électronique peuvent offrir des solutions nouvelles.

Quel rôle accorder à la toile dans la modernisation de nos institutions ?

Le déploiement de l'administration électronique ne remet-elle pas en cause la décentralisation et la place des services publics gérés au niveau local ?

Quelle orientation donnera le futur Président aux grands dossiers de l'administration électronique ?

La e-démocratie au service de la démocratie ?

Envisagez-vous de systématiser l'usage et la promotion des logiciels libres dans la totalité des structures publiques ?

Libertés individuelles

Le déploiement de l'administration électronique offre toujours plus de services mais suscite des craintes renouvelées de la part des citoyens quant au respect de leur vie privée. Ainsi, les projets de Dossier Médical Partagé (DMP), de carte d'identité électronique et de guichet monservicepublic.fr font-ils l'objet d'interrogations. Si l'intérêt des Français, comme des pouvoirs publics pour des outils de ce type n'est pas contesté, la place des organes de contrôle comme les moyens qui sont alloués à la préservation des libertés et de la vie privée des administrés restent encore discutés.

Quelle place pour les autorités de contrôle et de défense des libertés sur le web ?

Vis-à-vis de la protection des libertés, quelle est votre position sur chacun des projets suivants : INES, Sésame Vitale 2, DMP avec NIR ?

Dans le secteur marchand, l'implémentation de dispositifs permettant de mesurer ou de contrôler les usages des utilisateurs comme leurs habitudes de consommation suscitent l'interrogation des milieux consommateurs qui redoutent des techniques marketing de plus en plus intrusives et nuisibles à la loyauté des relations entre consommateurs et commerçants.

Concilier efficacité commerciale et protection des libertés ?

La protection du consommateur, un enjeu présidentiel ?

Régulation du secteur

Depuis plusieurs années, la convergence technologique pose avec insistance la question du rapprochement des régulateurs sectoriels (audiovisuel / télécom). De même, beaucoup s'interrogent sur la politique de régulation du secteur des services en ligne. Entre corégulation, autorégulation et régulation administrative, les options restent ouvertes mais les choix qui seront opérés marqueront profondément l'organisation d'un secteur d'activité en plein développement.

Quels sont les choix de régulation pour le secteur de l'internet du futur Président ?

Quelle sera la place faite à la concertation dans le paysage de l'internet 2007-2012 ?

International

L'absence ou la faible participation des représentants français dans les grands organismes techniques de l'internet est depuis plusieurs années présentée comme une lacune qui place notre pays, mais aussi la plupart de ses homologues européens, dans une forte dépendance vis-à-vis des USA. À cet égard, les discussions autour de la gestion du nommage internet sont exemplaires.

Cette question ne saurait par ailleurs être découplée de celle, plus politique, de la place de la société civile dans les discussions internationales. Les avancées constatées au WSIS par la mise en place de l'IGF et la participation des entreprises comme des représentants des utilisateurs aux travaux d'Athènes d'octobre 2006 ne peuvent masquer la faible représentation de ces mêmes parties prenantes au niveau européen.

Comment renforcer la place de la France dans l'organisation du réseau ?

Quelle régulation pour l'internet au niveau international ?

Dans quelle mesure est-il possible d'améliorer la coordination de l'ensemble des autorités de contrôle européennes (type CNIL) ?

Ce que nous retenons de ces Rencontres...

La synthèse présentée ci-dessous restitue, en tendance, les positions exprimées lors des Rencontres. Ce document ne constitue donc pas une comparaison point à point des programmes mais une présentation des lignes forces des projets présidentiels pour l'internet. Elle s'efforce de rester équilibrée mais ne prétend pas à l'exhaustivité.

En 2006, le raccordement de la population au haut débit ADSL permet à la majorité des Français de profiter des avantages liés à l'internet. Avec plus de douze millions de foyers connectés, la France est bien desservie par l'accès à internet. Le commerce électronique connaît une progression de très grande ampleur qui en fait un champion du dynamisme commercial en ligne. La révolution du Web 2.0 a séduit les Français qui ont accueilli avec intérêt les nouvelles opportunités d'expression et de création que leur offre le Net.

Malgré la place croissante de l'internet dans la vie économique, sociale, il n'apparaît pas que les NTIC soient une question de politique nationale. La fin de campagne, sous la pression des associations d'utilisateurs et des professionnels, voit cependant apparaître des propositions autour de l'internet.

Pour l'essentiel, l'internet reste une question de spécialistes et non une priorité pour les politiques qui prennent néanmoins conscience du retard pris sur cette question.

La réduction de la **fracture numérique** reste une priorité commune aux formations politiques. Cette fracture est d'abord appréhendée dans sa composante « accès ». Les réponses proposées diffèrent cependant entre les candidats. Le PCF propose ainsi une politique de service public de l'accès internet pour tous, couplée à une volonté de parvenir à un taux d'équipement des ménages de 75 % d'ici 2008 ; cet équipement devra être abordable pour tous les foyers (*moins de 500 € TTC avec une TVA à 5,5 %*) et indépendant des technologies logicielles propriétaires (*logiciels libres et lutte contre la vente liée*). L'UMP propose que le marché et la concurrence soient les facteurs de la réduction du coût de l'offre d'accès mais insiste sur la nécessité d'aboutir à un taux d'équipement domestique permettant l'accès à 80 % des foyers en 2010. Pour le PS, il apparaît qu'une offre sociale d'accès « triple play » pour un coût modique (*5 € / mois*) doit répondre à la dimension sociale de la fracture et offrir l'opportunité aux ménages les plus modestes de ne pas rester au bord du chemin ; un dispositif spécifique à destination des étudiants est également envisagé pour favoriser l'équipement en ordinateurs portables (PS / UMP). Pour Les Verts, le haut débit doit être généralisé en favorisant

La question de l'accès à internet et, partant de la fracture numérique, est un sujet largement consensuel. Les réponses apportées se recoupent mais présentent néanmoins des différences de traitement en fonction des cultures politiques. Entre le service public de l'accès universel et le libre jeu de la concurrence, toute une palette de propositions est formulée pour répondre aux contraintes économiques ou sociales liées à l'accès.

l'interopérabilité des technologies et en utilisant toutes les technologies disponibles. Il est par ailleurs proposé une péréquation tarifaire permettant de rééquilibrer les différences entre territoires (Les Verts, UDF, PCF). Enfin, plusieurs formations entendent favoriser l'utilisation des points d'accès publics (*Espaces Publics Numériques, postes, cafés, buroalistes*) pour mailler le territoire ; les objectifs poursuivis et les missions assignées

à ces espaces sont divers. Pour le PS, chaque commune doit ainsi disposer d'un point haut débit assurant l'accès mais aussi des services essentiels comme l'accès à la culture en ligne ; ce pourra être aussi au travers du réseau des buroalistes que l'accès aux services publics en ligne pourra être garanti (UMP).

La façon d'appréhender le dossier du **très haut débit** par les candidats présente d'évidents points de rapprochement. Les candidats partagent largement le constat de la nécessité de faire entrer le pays dans l'ère du très haut débit. Ils se rejoignent autour du fait que le coût de déploiement des réseaux de fibre optique (*estimé entre 40 et 50 milliards d'euros pour les zones urbaines*) constitue un obstacle d'importance qui doit être surmonté. La réponse diffère cependant entre les candidats. Pour les uns, le coût des infrastructures doit être pris en charge par l'association des moyens financiers publics et privés (PS, UDF, UMP) offrant des possibilités de retour sur investissement permettant de rentabiliser ces équipements. Des solutions liées à des offres de prêts bonifiés au profit des collectivités et la mobilisation des grands réseaux d'infrastructures sont avancées (UMP). Pour d'autres (PCF), la réponse tient dans la création d'un pôle public du numérique devant coordonner l'aménagement numérique du territoire avec pour ambition d'offrir un service public universel de l'accès incluant une péréquation tarifaire et pour lequel la possibilité d'une exploitation des réseaux sera conditionnée à des critères de performance technique (services) et sociale (territoires et tarifs). Cependant, cette même question appelle une réserve importante d'un parti (Les Verts). Ils estiment que la couverture en haut débit doit primer sur le déploiement du très haut débit, celui-ci n'étant conçu que comme la seconde phase de déploiement de l'accès. Une fois la couverture en haut débit (*ADSL, Wimax, Wifi*) entièrement réalisée, le très haut débit pourra être recherché. Un système de péréquation financière entre les régions doit permettre de réduire les inégalités.

Deux partis se rejoignent (UMP / PS) pour proposer une loi cadre imposant une gaine dédiée à la fibre pour tous les travaux de génie civil.

En parallèle de l'offre d'accès et d'équipement, les candidats se positionnent autour de la question de l'**éducation** qui apparaît comme structurante dans la société de l'information. La question de l'éducation est envisagée selon différents axes : formation initiale, professionnelle, formation aux médias et technologies. Le PS et le PCF entendent investir largement dans la formation des publics scolaires en privilégiant la dimension d'usages, culturelle et citoyenne, plutôt qu'une vision technologique. Pour le PCF, les moyens de l'Éducation nationale devront être accrus et les leviers technologiques pleinement employés pour réformer le système éducatif (PS) en incluant une dimension collaborative et en impliquant tous les partenaires de l'éducation. En dépassant la nécessaire remise à niveau des matériels partagée par tous, l'UMP et Les Verts indiquent vouloir faire porter les efforts vers l'éducation aux médias au travers de la formation des jeunes professeurs car cette éducation résulte nécessairement du travail enseignant.

La maîtrise des technologies apparaît nécessaire à la plupart des professions et doit de ce fait bénéficier d'un effort important (PS) ; cet effort doit particulièrement viser les TPE / PME pour lesquels le système de formation professionnelle paraît en partie inadapté.

La formation professionnelle doit favoriser l'utilisation des technologies qui sont des leviers de compétitivité pour les entreprises (UMP).

La dimension économique de l'internet est fortement valorisée dans les réflexions des candidats. Facteur de modernisation et de développement, elle est abordée selon deux axes majeurs : le soutien à l'innovation via la R&D, une politique volontariste à destination des petites entreprises.

Les entreprises apparaissent clairement au centre des préoccupations des candidats qui souhaitent favoriser l'innovation et la généralisation de l'usage des technologies dans ces entreprises. Pour le PS, l'UMP et Les Verts, l'accent doit être mis sur la recherche et développement et le transfert de technologie en agissant sur l'impôt sur les sociétés (PS) de manière à rééquilibrer les aides aux entreprises en favorisant celles qui investissent. L'UDF, le PS et l'UMP proposent

l'adoption d'un *Small Business Act* dont l'un des objets serait de réserver une part de la commande publique aux TPE / PME, et l'UDF propose d'exonérer d'impôt les revenus tirés des brevets et propose la création d'emplois francs. L'UMP et le PS souhaitent renforcer la présence des PME sur le Net et proposent d'agir sur l'accompagnement de ces entreprises et des créateurs d'entreprises (*chèques conseil, création de fonds publics régionaux de participation pour le PS ; passeport numérique et maison des entrepreneurs, business angels pour l'UMP*) et en privilégiant le raccordement des zones économiques aux réseaux de très haut débit (UMP) ou la résorption des zones blanches (PS). Il est partagé par les candidats de ces formations l'idée que l'internet offre d'importants gains de productivité pour les entreprises et de croissance pour le pays. Les Verts voient dans le recours aux technologies de l'information des opportunités de limiter les transports et les coûts énergétiques et de mieux partager le travail. Pour le PCF, les technologies de l'information doivent contribuer à réduire la pénibilité du travail et sa durée et dégager des marges de productivité des richesses partagées avec les salariés. L'apport intellectuel des salariés à la création de richesse doit être reconnu.

Abordée spécifiquement, la question du **logiciel libre** fait débat. Pour le PCF, le PS et Les Verts, la généralisation de l'utilisation des logiciels libres doit être privilégiée dans les administrations et les collectivités territoriales. Une agence du logiciel libre sera créée (PCF). Pour l'UMP, il apparaît que les conditions de la compétitivité des entreprises innovantes et notamment du libre doivent être favorisées. Pour Les Verts tout particulièrement, le logiciel libre et le libre en général sont à la pointe de l'innovation économique et sociale. La brevetabilité du logiciel est clairement rejetée par le PCF, le PS et Les Verts ainsi que par l'UDF qui reconnaît avoir des débats internes sur la question.

Pour l'administration et la réforme de l'État, l'internet et les technologies de l'information font figure de levier de modernisation. De façon partagée par la majorité des candidats se dégage l'idée que la généralisation des dispositifs d'**administration électronique** représente un enjeu de modernité et de rationalisation des dépenses publiques. Sur les grands dossiers de l'administration électronique, comme le Dossier Médical Personnel (DMP) ou le projet de carte d'identité électronique, les solutions et positions des candidats divergent.

Pour l'UDF, le DMP est un grand dossier de long terme qui appelle un débat de fond avec l'ensemble des personnes concernées (patients, corps médical, organismes sociaux, partenaires privés). Le PCF souhaite que des garanties soient apportées aux patients face au risque d'ingérence des entreprises privées. Pour Les Verts, si le DMP permet un meilleur suivi du patient, il s'avère porteur de risques trop importants et sa gestion ne peut être confiée au secteur privé.

Concernant l'administration électronique, les candidats partagent la volonté d'une généralisation des dispositifs d'administration électronique de grande qualité.

L'ambition d'appuyer la réforme de l'État sur les technologies de l'information est une constante dans l'expression des candidats qui y voient un levier de la modernisation de l'administration. Sur les grands dossiers de l'administration électronique, DMP et carte d'identité ou vote électronique, tous les candidats pointent des difficultés et y répondent avec leurs sensibilités propres.

L'absence de débat sur la biométrie est également particulièrement critiquée par ce parti ; les autres partis témoignent de prudence sur le sujet. Pour le PS, le DMP appelle des garanties pour les libertés individuelles notamment au travers de la création d'un nouvel identifiant national de santé (INS) crypté. La candidate du PS envisage la création d'un portfolio numérique individuel qui rassemblera toutes les informations éparses détenues par les administrations et permettra au citoyen de contrôler les informations dont dispose l'administration. Enfin, pour le candidat de l'UMP, le dossier est complexe et nécessite du temps, des moyens et une concertation approfondie avec la CNIL. Concernant le vote électronique, le PS demande un moratoire sur l'utilisation des machines à voter du fait

d'un risque sur les libertés ; cette inquiétude est partagée par le PCF, Les Verts et l'UDF, ces deux dernières formations restant ouvertes compte tenu des avancées que permet le vote par internet. Ces formations partagent l'idée qu'une large concertation et des garanties de sécurité du vote doivent être apportées.

L'internet est unanimement vu comme un vecteur de la **diffusion culturelle** et un lieu de création. Tous s'accordent à penser qu'il faut prendre la mesure des évolutions qu'entraîne l'internet pour la culture et les encourager. L'entrée dans la société de la connaissance est perçue comme un saut majeur de notre société. Le texte de la DADVSI

Les grands enjeux sociétaux que représentent notamment l'éducation, la liberté et la culture sur internet sont identifiés. Mais ils souffrent majoritairement d'une approche très segmentée et de réponses encore incertaines. La question du droit d'auteur et du logiciel libre domine largement tout autre thème.

est largement évoqué par tous les candidats qui portent des appréciations très nuancées. Pour Les Verts, le PCF, le PS et l'UDF, le débat sur le texte a manqué ses objectifs et la question devra être à nouveau envisagée ; soit que le texte sera abrogé (PCF), soit que des équilibres et de nouvelles solutions devront être dégagés par un nouveau débat

(Les Verts, PS, UDF). Le système de la licence globale optionnel est rejeté par le candidat de l'UMP car privant le créateur de sa liberté et du choix de son mode de rémunération et par l'UDF, pour des raisons proches tenant au refus de la fiscalisation du droit d'auteur. Pour la candidate du PS, des sources de rémunérations doivent être combinées pour assurer la rémunération des créateurs, l'une d'elle pouvant provenir d'une forme de système de rémunération forfaitaire pour les échanges gratuits entre personnes. Le PCF propose la création d'une plate-forme publique de téléchargement qui permette la mise à disposition de créations librement téléchargeables, la rémunération des créateurs étant assurée par une mise à contribution des profits privés du secteur et par une redevance progressive pour les abonnés au haut débit. Les Verts appellent à la tenue d'Assises du numérique tout comme le PCF appelle à la réunion des États Généraux de la Civilisation de la connaissance. Pour le PS, Les Verts et le PCF, la question de l'interopérabilité prend une place particulièrement importante pour le développement du logiciel libre et des usages du numérique. L'UDF entend également favoriser l'interopérabilité comme étant une condition du développement harmonieux de l'ensemble des logiciels, libres et propriétaires et des usages. L'UMP souhaite voir cette question abordée au niveau européen.

Les **libertés individuelles** sont l'un des enjeux de la société de l'information. Pour le PS, le PCF et Les Verts, les moyens de la CNIL doivent être augmentés ; l'UDF reconnaît également des insuffisances de moyens mais estime que la demande de respect de la vie privée doit également provenir des citoyens eux-mêmes. Plusieurs formations envisagent une grande loi sur la vie privée (PCF) ou l'ouverture d'un débat national (Les Verts). La protection de l'enfance sur internet reste un sujet de préoccupation pour beaucoup qui entendent poursuivre les efforts de pédagogie entrepris auprès des familles et dans le cadre scolaire (UMP, PS, UDF), proposent des solutions de contrôle parental libre (PCF) ou envisagent la nécessité d'offrir plus de sécurité sur l'information accessible par internet (PS, UDF).

Le thème de la **gouvernance** de l'internet suscite des propositions importantes mais classiques. L'UMP privilégie la création d'un secrétariat d'État à la renaissance numérique doté d'un poids politique important pour assurer

La réflexion d'ensemble sur la régulation du secteur est marquée par un certain conservatisme des solutions. L'articulation des solutions proposées au niveau gouvernemental avec les entreprises et la société civile n'est pas envisagée au-delà du constat de sa nécessité. La dimension internationale ne paraît pas traitée à son juste niveau.

l'action gouvernementale sur la question de l'internet ; pour l'UDF une solution identique paraît envisageable, le secrétaire d'État étant placé auprès du Premier ministre. Le PS privilégie plutôt la création d'une délégation interministérielle. Les autres formations politiques n'ont pas indiqué leurs options. Tous les candidats se disent favorables à la concertation sur l'internet et estiment que la corégulation et le dialogue qu'elle suscite permet des avancées importantes sur les questions de l'internet.

Ce qui nous a été dit...

Compte-rendu de l'intervention de Monsieur RELINGER représentant Madame BUFFET (27 mars 2007)

Le présent compte rendu ne constitue pas un verbatim, il est réalisé par l'équipe du FDI à partir des prises de notes effectuées lors des auditions au regard des éléments jugés pertinents. Les points abordés lors des échanges avec la salle sont intégrés au texte ; il n'est pas fait mention des questions posées à l'invité. Les interventions n'étant pas structurées autour d'un questionnaire, certains points peuvent figurer dans les programmes des candidats sans être cependant évoqués par les invités ou reportés au compte-rendu.

Pour Madame BUFFET, candidate de la Gauche populaire et antilibérale, aborder la question d'un programme présidentiel pour l'internet nécessite que l'on prenne tout d'abord la mesure des changements sociaux qui s'opèrent au travers des technologies de l'information.

Relever les défis de la civilisation de la connaissance

De la révolution informationnelle naît une civilisation de la connaissance. La révolution informationnelle met au centre de toute chose les connaissances et les savoirs de chacun. Elle bouleverse le partage de l'information en la rendant accessible et abondante. Pour la Gauche populaire et antilibérale, elle révolutionne les processus de production en mettant au cœur du travail sa composante intellectuelle. Cette révolution bouscule la répartition de la fabrication des richesses en mondialisant les flux de production en réseau. Elle produit, en un temps record, une nouvelle civilisation : celle de la connaissance.

Pour la candidate de la Gauche populaire et antilibérale, cette civilisation est menacée par le libéralisme dont l'objectif est de rendre rare ce qui est abondant, privé ce qui est public, rentable ce qui est gratuit. Il prend le risque du contrôle absolu des citoyens, au mépris des droits les plus élémentaires, pour mieux verrouiller l'accès à toute richesse informationnelle. Il veut encadrer et filtrer internet ; il mène la guerre contre les logiciels et les contenus libres et souhaite utiliser la propriété intellectuelle pour verrouiller les contenus et les innovations. Le libéralisme est enfermé dans une logique financière de rentabilité à court terme.

Pour le moment, le politique reste au mieux spectateur de cet affrontement entre intérêt collectif et intérêt des actionnaires. Au pire, il participe et mène une lutte contre les biens communs. C'est le constat que tire la candidate de l'action de la majorité de droite actuelle. Un changement radical de logique s'impose car, sur bien des points, c'est la société de demain qui en dépend.

La démocratisation des TICs

La massification de l'accès au réseau est accompagnée paradoxalement d'une exclusion grandissante. La démocratisation des TICs est un facteur de performance sociale et de croissance économique. Pour cela, trois vecteurs de partage de l'innovation doivent être

Jérôme RELINGER, (36 ans) est délégué TICs du Parti Communiste Français ; il est responsable de la commission « révolutions numériques et société de la connaissance », et du programme TIC pour la gauche populaire antilibérale.

Jérôme Relinger est élu communiste du 13e arrondissement de Paris ; il est par ailleurs responsable des sites internet du PCF au Conseil National.

Jérôme RELINGER est ingénieur ; il dirige une société de service en logiciels libres (SSLL).

soutenus : accès, équipement, usages.

L'accès au haut et très haut débit

La Gauche populaire et antilibérale défend une conception de service public d'accès aux réseaux de télécommunication. Il faut donc réintroduire l'idée du service public. Un Pôle public du numérique doit coordonner l'aménagement numérique du territoire. Il regroupera des industriels publics et privés, des représentants des territoires et des collectivités, des associations d'usagers.

La politique en faveur du très haut débit doit viser à fournir l'accès au THD pour tous et partout. L'accès au réseau est aussi essentiel que l'eau ou l'électricité dans la société de la connaissance. Pour cela il faut une péréquation tarifaire qui permettra de réduire les inégalités territoriales. La directive européenne sur le service universel est bien trop restrictive et doit être étendue au haut débit filaire et hertzien. Les licences d'opérateurs doivent être conditionnées à des critères de performance technique (services) et sociale (territoires et tarifs). L'ARCEP, démocratisée, devra imposer une couverture harmonieuse du territoire. La réglementation des tarifs permettra d'éviter les pratiques d'entente entre opérateurs qui se perpétuent, cela doit conduire à une baisse des tarifs. France Télécom verra son capital redevenu 100 % public, et son conseil d'administration sera ouvert par tiers aux élus de la représentation nationale, aux représentants des usagers et des salariés.

L'équipement des ménages

Les insuffisances en termes d'équipement des ménages sont en grande partie liées au coût trop élevé de cet équipement. Il faut donc permettre de s'équiper avec des ordinateurs abordables, donc à un coût inférieur à 500 euros TTC, ce qui suppose que la TVA sur ces matériels soit ramenée à 5,5 %. Par ailleurs, le coût actuel des ordinateurs inclut une part de logiciels propriétaires évaluée à 200 euros. La lutte contre les ventes liées et l'utilisation des logiciels libres permettra d'aller vers un taux d'équipement des ménages de 75 % d'ici 2008. Enfin, la construction a déserté le territoire européen, il faudra relancer cette construction de matériels.

Les usages

La lutte contre la fracture numérique sera une priorité par une politique massive d'« alphanétisation ». La candidate de la Gauche populaire et antilibérale propose de démocratiser la culture scientifique et technique. Pour cela, un plan de formation d'urgence des enseignants et des élèves sera mis en œuvre. À côté du B2i (brevet informatique et internet) et du cours de technologie au collège, une discipline « informatique et technologies de l'information et de la communication » (ITIC) en tant que telle prendra place au lycée, elle incitera à la réorientation vers les matières scientifiques. L'école du 21^e siècle n'est pas celle du papier et du crayon : l'ordinateur est omniprésent dans la société. Il s'agira donc d'éduquer aux usages tout autant qu'à la technique. L'Éducation nationale doit garantir son indépendance vis-à-vis des éditeurs, et assurer le pluralisme des sources comme des outils matériels et logiciels. Pour tout cela, il faut porter le budget de l'Éducation nationale à 7 % du PIB. Les moyens nécessaires spécifiquement à l'enseignement des TICs passent par le recrutement et la formation sur cinq ans de 150 000 enseignants et 45 000 personnels d'accompagnement. Le pluralisme des sources sera partout la règle. L'équipement des établissements en réseaux, matériels, logiciels, sera harmonisé pour aller vers un ordinateur et une clé USB par élève, embarquant son espace de travail, le tout fonctionnant avec des systèmes d'exploitation, des logiciels et des contenus sous licences libres. Le transfert de budget des licences propriétaires financera l'équipement.

Propriété intellectuelle et logiciels libres.

Droit d'auteur des salariés

Dans l'entreprise, le travail de salariés, de plus en plus nombreux, n'est plus mesurable en unité de temps. La création de valeur réside de plus en plus dans la recherche, l'appropriation des connaissances, des savoirs et des compétences. Le capitalisme accapare les capacités d'imagination et de créativité des artistes comme des salariés en prélevant leur temps hors travail et en confisquant leur production immatérielle. La gestion du dividende numérique doit au contraire reconnaître aux salariés le rôle de producteurs d'idées dont ils sont les auteurs. Le dialogue entre les salariés et les employés doit être repris. La Gauche populaire et antilibérale propose qu'un droit d'auteur pour les salariés soit institué.

Droit d'auteur

La loi DADVSI sera abrogée. Une négociation entre les créateurs et les diffuseurs engagera une refonte du droit d'auteur au service d'un nouveau rapport entre les artistes et leur public ; profitable aux deux. Une plate-forme publique de téléchargement pourrait permettre la mise à disposition de créations librement téléchargeables et la rémunération des créateurs par une mise à contribution des profits privés du secteur et une redevance progressive pour les abonnés au haut débit. Les Mesures Techniques de Protection seront encadrées. Les biens communs informationnels doivent être universalisés et mis sous licence libre. La France doit intervenir sur le plan européen pour une renégociation de l'EUCD et pour une interdiction durable de la brevetabilité logicielle.

Logiciel libre et interopérabilité

L'interopérabilité, les logiciels et les contenus libres sont la condition d'un développement rapide et socialement performant des TICs. Il n'est par conséquent pas possible de se limiter à un vœu pieu qui consiste à en souhaiter un usage « plus étendu » dans l'administration des logiciels libres.

Bien que tout le monde s'en réclame, ils sont d'ailleurs menacés par les dernières lois : DADVSI, LSI, LCEN et par un référentiel général d'interopérabilité RGI peu contraignant et favorable à l'industrie propriétaire.

La Gauche populaire et antilibérale refuse toute idée d'une brevetabilité logicielle. Il est, au contraire, proposé de constituer une agence de développement du logiciel libre. L'ensemble des fonctions publiques (hospitalière, territoriale et d'État) et des établissements publics fera un usage privilégié des logiciels libres et des formats ouverts et interopérables.

Biens communs

Les productions publiques, et notamment celles de l'Académie française ou celles relevant du dépôt légal, seront numérisées et proposées sous licence de type « créative commons ». Le projet de Bibliothèque francophone numérique universelle sera doté de véritables moyens. Un centre de ressources « logiciel public » proposera au téléchargement les outils indispensables. La socialisation du patrimoine numérique permettra de dépasser la notion de « propriété intellectuelle » pour tous les biens communs informationnels.

Droits et libertés dans l'univers numérique

La question des droits et libertés devient le centre d'une bataille technologique et politique, que ce soit au travers des RFID, de la biométrie, de la vidéosurveillance ou des DRM... Cette invasion des technologies numériques réalisant une surveillance permanente des

faits, gestes, écrits ou paroles des consommateurs, travailleurs et citoyens se fait de plus en plus importante et réalise une véritable dérive déontologique de la part des industriels. Sans véritable cadre législatif, ces mesures techniques étendues se mettent en place loin du débat citoyen. Pour réagir à ce phénomène, il faut renforcer les institutions de contrôle. La CNIL doit être renforcée dans ses missions et dans ses moyens. Elle doit également être démocratisée dans son fonctionnement. Une loi sur la protection de la vie privée sera votée, rendant « l'opt-in » obligatoire, réprimant les pratiques de *spam* commercial, interdisant les logiciels de filtrage propriétaires et encadrant l'usage de la cryptographie. Le droit à l'anonymat sera légiféré, il encadrera les fournisseurs d'accès à internet. Des dispositifs libres de contrôle parental seront fournis gratuitement. Une loi réaffirmera le droit à la « rétro ingénierie » à des fins d'interopérabilité et au contournement des mesures techniques de protection à des fins licites, comme la copie privée, le changement de support, la réalisation de courts extraits...

Concernant le DMP ou la carte d'identité électronique, le risque d'ingérence des entreprises privées est réel. Ainsi, le risque est grand de conduire à une sélection des malades par les assureurs complémentaires et de voir les malades, qui refuseraient l'accès au DMP, subir des sanctions financières et des remboursements minorés. Le dossier médical personnel et la carte d'identité électronique seront impulsés dans l'esprit d'association des citoyens, de lutte contre les technologies intrusives et de choix d'interopérabilité.

Réforme de l'État et Gouvernance

La réforme de l'État intégrera profondément les TICs au service de la démocratie participative. La candidate de la Gauche populaire et antilibérale propose ainsi que la participation des citoyens à l'élaboration des lois soit systématiquement rendue possible. Le vote électronique ne pourra être rendu possible que s'il subsiste une trace papier et qu'est imposée l'utilisation de logiciels libres tout au long de la chaîne. Un moratoire sur le déploiement des machines à voter sera décrété.

Outre les actions européennes qui seront réalisées (renégociation de la directive 2001/29), il sera exigé par la Gauche populaire et antilibérale une interdiction durable de la brevetabilité logicielle et des actions seront entreprises pour réformer l'OEB et de l'INPI.

Au plan international, l'Europe renégociera les traités WCT et WPPT avec une conscience particulière des difficultés liées à l'utilisation des mesures techniques de protection. La France et l'Europe demanderont de nouvelles négociations à l'OIT sur les droits internationaux du travail, à l'UNESCO sur le droit à l'accès au numérique dans la formation et à l'OMC sur les statuts des salariés dans l'économie de la connaissance.

Pour Marie-George BUFFET et la Gauche populaire et antilibérale, tout devient possible dans la société de la connaissance : universaliser le savoir, réduire la pénibilité du travail et sa durée pour le rendre agréable et valorisant, utiliser la productivité du travail pour mieux partager les richesses, éradiquer l'illettrisme, promouvoir un patrimoine commun immatériel, créer de nouveaux services publics... C'est pour cela que la Gauche populaire et antilibérale fait le choix de la société du partage.

Ce qui nous a été dit...

Compte-rendu de l'intervention de Monsieur FELTESSE représentant Madame ROYAL (27 mars 2007)

Le présent compte rendu ne constitue pas un verbatim, il est réalisé par l'équipe du FDI à partir des prises de note effectuées lors des auditions au regard des éléments jugés pertinents. Les points abordés lors des échanges avec la salle sont intégrés au texte, il n'est pas fait mention des questions posées à l'invité. Les interventions n'étant pas structurées autour d'un questionnaire certains points peuvent figurer dans les programmes des candidats sans être cependant évoqués par les invités ou reportés au compte-rendu.

Pour la candidate socialiste à la présidentielle, Madame ROYAL, l'internet apparaît clairement comme un enjeu important. Cet enjeu ne tient pas tant dans le discours théorique sur l'internet que la possibilité de l'action concrète qu'offrent les technologies du numérique et, en particulier, l'internet.

Cette action concrète se traduit sur deux plans qui sont en cohérence avec le projet politique de Madame ROYAL. Celui d'une réforme de l'État et des modes de gestion de la France mais aussi celui qui vise à créer les conditions de la croissance et du dynamisme en utilisant au mieux les leviers disponibles.

Sa volonté de donner au numérique l'importance qu'il mérite se traduit par la création d'une mission spéciale sur les « Enjeux du numérique » qui a été confiée à Monsieur Michel ROCARD. Cette mission est la cinquième ; elle traduit le niveau d'engagement de la candidate sur le sujet. Il est placé par cette décision sur le même plan que des questions aussi importantes que la fiscalité, la démocratie territoriale, la démocratie institutionnelle et le service civil universel.

Les résultats de la mission « Enjeux du numérique » ne sont pas encore finalisés¹ mais il est possible d'esquisser les axes de priorités pour le numérique de la réflexion et de l'action de la candidate sur ces questions. À cet égard, la politique conduite par Madame ROYAL, depuis mars 2004, dans la région Poitou-Charentes est éclairante, tout comme peut l'être le choix de l'internet comme moyen privilégié par la candidate pour organiser sa rencontre avec les Français et conduire avec eux le dialogue qui a permis l'élaboration d'un pacte présidentiel dont plusieurs points sont d'ores et déjà appuyés sur l'internet. Le projet présidentiel de Madame ROYAL pour l'internet se structure autour de grands chantiers qui concernent, les libertés fondamentales numériques, la créativité numérique, l'égalité numérique.

Vincent FELTESSE (39 ans) est Secrétaire National du Parti Socialiste délégué aux NTIC. Il est maire de Blanquefort en Gironde et Président du groupe socialiste à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il a travaillé pour la Caisse des dépôts et consignations et a enseigné à l'étranger. Il a été chargé de mission auprès de Daniel VAILLANT, Ministre des relations avec le Parlement et Directeur de Cabinet d'Alain ROUSSET, Président du Conseil régional d'Aquitaine.

Vincent FELTESSE est diplômé d'HEC et titulaire d'un DEA d'Histoire contemporaine de l'IEP de Paris ; il est professeur associé à l'Institut d'études politiques de Bordeaux en communication publique et politique et relations avec les partenaires sociaux.

¹ À la date de l'intervention de Monsieur FELTESSE

Libertés fondamentales numériques

Les libertés fondamentales numériques impliquent dans le programme de Madame ROYAL une double dimension qui est liée aux droits de la personne, à la réforme de l'État et des modes de gestion de la France.

Droits de la personne

La garantie des droits de la personne pourra notamment se faire par l'attribution à vie à chaque Français d'un portfolio numérique individuel. Ce véritable coffre-fort numérique permettra de rassembler les informations éparses détenues par les administrations et ainsi permettra au citoyen de contrôler les informations, qui le concerne, dont dispose l'administration. Ce portfolio s'accompagnera bien évidemment de l'attribution d'une adresse électronique universelle pour chaque citoyen.

Le bilan des gouvernements du quinquennat précédent s'avère dans l'ensemble négatif, notamment en termes de liberté. Les politiques conduites n'ont pas su prendre la mesure des évolutions des usages et, par exemple, de l'apparition du *Web 2.0*. À cet égard, l'évolution des usages sera prise en compte car la candidate sait parfaitement que l'internet est le bon levier de la modernisation de la démocratie et spécialement de l'émergence d'une démocratie participative. Ainsi, le droit de pétition, qui permettra à 1 million de Français de transformer une question en projet de loi examiné par le parlement, pourra tout à fait naturellement s'appuyer sur l'internet.

La question des machines à voter donne lieu à une position officielle du Bureau National du Parti Socialiste qui appelle à un moratoire sur l'utilisation de ces machines. L'absence de fiabilité de ces machines justifie leur mise à l'écart et leur remplacement par des urnes traditionnelles pour les scrutins de 2007. Cette nécessité est liée au besoin qu'ont les Français d'être assurés de la transparence du scrutin et que le capital confiance qu'il y a dans le progrès ne soit pas gâché. Le caractère solennel du scrutin doit être préservé ainsi que le dépouillement manuel qui permet le contrôle de l'élection par le peuple. D'autres solutions peuvent ainsi être envisagées comme allant dans le sens de la préservation de la confiance, une commission devra être mandatée pour étudier le problème. L'impression peut être l'une des pistes à envisager.

Modernisation des fonctionnements et réforme de l'État

Le premier point du Pacte présidentiel de Ségolène ROYAL concerne l'innovation et la recherche, il sera massivement investi dans ce secteur. Une politique d'augmentation du budget de la recherche et des crédits publics pour l'innovation sera conduite pendant le quinquennat. Cet effort sera de 10 % par an et de l'ordre de 20 à 30 % / an pour le secteur de l'internet. En effet, sur le 65 milliards d'aide aux entreprises, seuls 5 % sont orientés vers la recherche-développement, cette part sera portée à 15 %. Un rééquilibrage entre les allègements de charges et l'aide au transfert de technologie est nécessaire et sera recherché pour créer les conditions de la croissance. Le taux de l'impôt sur les sociétés sera minoré pour les entreprises qui conduisent une politique de réinvestissement et, au contraire, plus élevé pour celles qui choisissent de redistribuer les dividendes aux actionnaires.

Cette nouvelle donne se fera dans le cadre d'une régionalisation forte de l'aide aux entreprises qui sera confiée aux collectivités pour éviter les doublons avec l'État et optimiser la dépense publique.

La généralisation des logiciels libres s'inscrit dans la volonté de réformer le fonctionnement de l'État en s'assurant qu'un euro dépensé soit un euro utile. Cette généralisation des logiciels libres dans l'administration doit participer à cet objectif de modernisation des

services publics. Cela passe par la possibilité d'avoir des services publics de qualité présents sur tout le territoire et accessibles par internet. La généralisation des logiciels libres permettra aussi de mutualiser, lorsque cela sera possible, les ressources disponibles et de réaliser ainsi des économies.

Créativité numérique

Droit d'auteur et culture sur internet

L'internet sera indubitablement de plus en plus un lieu de création culturelle et d'accès à la culture. Le débat raté de la DADVSI a cruellement mis en évidence la nécessité d'une remise à plat de la question du droit d'auteur. Cette remise à plat est d'autant plus nécessaire que les positions de bon nombre d'acteurs ont évolué depuis un an. Il convient cependant de ne pas confondre le droit d'auteur, auquel nous sommes tous très attachés, avec le droit des intermédiaires. S'il est indispensable de permettre une rémunération juste des créateurs et de ceux qui les entourent, il ne saurait être question de maintenir artificiellement des modèles économiques dépassés par l'évolution technique, et de maintenir un cadre légal en décalage complet avec le progrès technologique et les aspirations manifestes du public.

La définition de nouveaux équilibres pourra se faire en combinant divers modes de rémunération et diverses sources de financement. Pourront ainsi être mobilisés, les revenus directs provenant des ventes en ligne de fichiers se substituant progressivement à la vente de CD, des revenus indirects issus d'un reversement d'une part du chiffre d'affaires généré par les intermédiaires (webradios, plates-formes de P2P) en contrepartie d'un accès étendu aux catalogues et des revenus « mutualisés » issus de la rémunération pour copie privée ou d'une forme de système de rémunération forfaitaire pour les échanges gratuits entre personnes. En toutes hypothèses cette remise à plat et la révision de la DADVSI ne pourra se faire qu'au terme d'une concertation avec tous les professionnels.

L'accès à la culture en ligne doit être facilité notamment au travers de la possibilité de bénéficier dans toutes les communes d'un point haut débit que ce soit dans les postes, les espaces publics numériques ou les cafés...

Sur la question des labels, Monsieur FELTESSE indique que sa position personnelle le conduit à reconnaître l'utilité d'une certification apposée sur certains contenus permettant ainsi d'en garantir la pertinence et la qualité. Cette certification doit permettre à tout un chacun de s'assurer de ce à quoi il accède. En effet, depuis 1997, l'internet a fortement évolué et la masse d'information disponible rend difficile la sélection par l'internaute. Il n'est donc pas impensable qu'un organisme soit chargé de cela. Surtout, cette certification devra s'appuyer sur un processus collaboratif, tirant pleinement profit des potentialités du *Web 2.0*.

Éducation et formation

L'éducation est l'un des piliers sur lequel repose le projet présidentiel de la candidate. L'éducation s'entend de la poursuite de trois objectifs. Formation initiale : formation professionnelle et mutation de la pédagogie des TIC et de leur utilisation dans l'enseignement.

Le service éducatif ne devra pas former aux technologies mais plutôt aux usages du Net d'aujourd'hui. Il est ainsi essentiel de former les citoyens aux usages de l'internet et de leur donner les moyens de participer à la e-démocratie. Un accent tout spécifique sera mis sur l'enseignement supérieur.

La formation professionnelle ne sera pas oubliée dans la mesure où la maîtrise des technologies représente de plus en plus une donnée obligatoire de la vie professionnelle.

Ensuite, la généralisation de l'internet et des TIC appelle une réforme profonde du service éducatif et des modèles pédagogiques. C'est un levier efficace pour changer le logiciel du modèle éducatif. La démarche ne devra pas, décider et imposer, mais résultera d'expériences locales. Des crédits horaires pourront permettre de développer ces nouvelles expérimentations.

Égalité numérique

La fracture numérique comporte trois dimensions différentes. La fracture numérique est à la fois territoriale, sociale et économique.

Fracture sociale

Dans sa dimension sociale, la fracture numérique appelle une réponse en direction des plus défavorisés pour que ceux-ci ne soient pas exclus de la possibilité d'accéder à internet cumulant ainsi des facteurs d'exclusion. Cette réponse tient dans la création d'une offre d'accès à faible coût pour ces populations. Des expériences similaires ont été conduites en matière de téléphonie et ont permis la mise en évidence de la difficulté qu'il y a de trouver un modèle économique acceptable pour de telles offres. Dans le cas de cet internet social, comme il peut être déployé en Poitou-Charentes, il s'agit d'apporter dans les quartiers défavorisés une offre *triple play* destinée à résorber les « zones blanches sociales ». Cette politique doit être associée à un fort accompagnement de proximité.

Fracture territoriale

La dimension territoriale de la fracture numérique est la plus connue. Elle concerne la résorption des zones blanches du haut débit et, à terme, le déploiement du très haut débit sur tout le territoire. Pour parvenir à la résorption de ces zones blanches, il apparaît clairement que le bon levier d'action se situe au niveau local. En Poitou-Charentes, la politique de déploiement du haut débit pour tous, telle qu'elle est définie dans le Plan Numérique, passe par la fixation d'un résultat à atteindre : 2 Mbits disponible en tout point du territoire. Les moyens de ce résultat couplent les technologies disponibles (Wifi, CPL, Wimax) selon la structure du territoire à couvrir. Cela reste classique mais exemplaire des objectifs qui doivent être atteints : l'accès pour tous à internet est une nécessité.

Pour le très haut débit, la situation est encore plus complexe. Le chiffrage des investissements nécessaires fait apparaître que la couverture totale du territoire en très haut débit représente une dépense de 40 à 50 milliards d'euros ; ce qui est hors de portée de l'État. C'est assurément par l'investissement réalisé avec le concours des collectivités que pourra se faire cette généralisation du THD. Une solution envisagée consiste à adopter une loi cadre pour que tout investissement d'infrastructure (voirie réseau, etc.) conduise obligatoirement à l'intégration de la fibre dans ces investissements, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Fracture économique

La dimension économique de la fracture numérique se traduit par un retard accumulé par les PME / TPE quant à leur présence sur le Net. Cette fracture est à la fois liée à la résorption des zones blanches de l'accès mais aussi à la nécessité d'une politique d'accompagnement de ces entreprises dans leur appropriation de l'internet. Cette nécessité est d'autant plus importante qu'elle conduit à des gains d'efficacité pour la gestion des entreprises et constitue un facteur de croissance et de développement. L'accompagnement doit ici encore se faire au plus près de l'entreprise et est donc nécessairement lié à la

politique de régionalisation et de décentralisation que mène la candidate. L'État n'apparaît pas à l'évidence comme l'échelon adéquat de cette intervention si ce n'est peut-être au travers des contrats de projet État-Région.

La réponse au besoin des TPE / PME pourra également être apportée par l'adoption d'un dispositif inspiré du *Small Business Act* et qui pourrait conduire à la réservation d'une partie des marchés publics aux petites entreprises. Tout cela ne sera possible qu'avec un véritable plan d'équipement des entreprises couplé bien évidemment avec une formation adéquate des destinataires de cet effort.

Gouvernance

La prise en compte de la question de la gouvernance de l'internet nécessite que la démarche française s'ouvre plus largement à l'international, ce qui ne peut se faire qu'au travers de l'Europe. Il est donc nécessaire que celle-ci prenne des positions fortes sur les questions qui intéressent l'internet. Le PS privilégie au niveau national, la création d'une délégation interministérielle avec à sa tête un responsable politique, arrimé auprès du Premier ministre, là où se rendent les arbitrages. Cette solution permettra par ailleurs de faire entendre une voix unique pour la France au niveau des instances internationales.

Ce qui nous a été dit...

Compte-rendu de l'intervention de Monsieur Renaud DUTREIL représentant Monsieur SARKOZY (4 avril 2007)

Le présent compte rendu ne constitue pas un verbatim, il est réalisé par l'équipe du FDI à partir des prises de note effectuées lors des auditions au regard des éléments jugés pertinents. Les points abordés lors des échanges avec la salle sont intégrés au texte ; il n'est pas fait mention des questions posées à l'invité. Les interventions n'étant pas structurées autour d'un questionnaire, certains points peuvent figurer dans les programmes des candidats sans être cependant évoqués par les invités ou reportés au compte-rendu.

Pour Nicolas SARKOZY, le sujet du numérique est un sujet de premier plan, même si la campagne électorale qui se déroule actuellement est caractéristique des campagnes françaises qui ne font pas nécessairement une place suffisante aux sujets tels que celui du numérique. Ce sujet, comme bien d'autres, est peu traité alors que l'économie d'aujourd'hui progresse bien plus par le progrès technique que par les mécanismes macro économiques classiques. L'économie numérique est la deuxième grande rupture économique, sociale et culturelle dans l'histoire de notre civilisation. Monsieur SARKOZY l'aborde au travers de trois principes qui caractérisent sa méthode : une très grande détermination, la fixation d'objectifs précis et des impératifs imposés en termes de résultats.

Accès à la révolution numérique

Équipement et accès haut débit

Le premier constat tient au fait qu'il faut, qu'au titre de l'égalité républicaine, tous les habitants aient accès à la révolution du numérique. Cela pose la question de l'accès au haut débit mais, plus encore, nous fait sentir nos insuffisances en termes d'équipement informatique des ménages. Alors que sur le haut débit la France est plutôt en bonne position, l'équipement informatique et la connexion à internet à partir de cet équipement reste insuffisante. Sur les 57 % de Français qui disposent d'un équipement informatique domestique seuls 40 % disposent d'un accès internet. Il existe donc un fossé entre les Français qui sont pleinement entrés dans l'univers numérique et ceux qui sont restés sur le seuil. Le premier objectif est donc de permettre à 80 % des Français d'accéder à internet depuis leur domicile en 2010. Les moyens de cet objectif sont divers, mais ils supposent une coopération de tous les acteurs publics ou privés (*don des ordinateurs par les entreprises aux salariés, recyclage des ordinateurs, généralisation du PC à 1 € / j.*). Cette coopération implique aussi bien les grands établissements publics, les collectivités territoriales que les entreprises privées.

Renaud DUTREIL (46 ans) est ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales ; il était précédemment ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, secrétaire d'État aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation.

Renaud DUTREIL est également élu local, conseiller municipal d'une petite commune de l'Aisne ; Charly-sur-Marne. Il a occupé les fonctions de Conseiller Général et de Député entre 1994 et 2002 date à laquelle il quitte l'Assemblée pour le gouvernement.

Renaud DUTREIL est normalien, diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA. Il est membre du Conseil d'État.

En termes de valeur, il est important de rappeler que la libre concurrence permet de démocratiser des technologies beaucoup plus facilement que des volontarismes publics qui s'affrontent au manque de moyens financiers et à la bureaucratie. La libre entreprise peut donc rejoindre les impératifs d'égalité et de démocratisation qui sont ceux d'une société républicaine. Il faut aussi veiller au droit du consommateur et si l'on veut rendre ce droit efficace, il faut impliquer les acteurs eux-mêmes. Sur le e-commerce, des opérateurs majeurs se sont engagés pour professionnaliser tous ceux qui font du e-commerce à partir d'une pratique d'amateurs, c'est une réussite de l'autorégulation. Pour les problèmes d'accès à internet, il existe un contentieux très important puisque près de 20 000 recours ont été introduits, la résorption de ce contentieux est une priorité. Par ailleurs, la directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales devant être prochainement transposée, la France pourrait préciser les pratiques visées afin d'y inclure celles des FAI qui se soustraient à leurs obligations de service après-vente. Il pourrait également être prévu par la loi de permettre à l'abonné de changer plus facilement d'opérateur d'accès à internet. Cela se ferait sur le modèle de ce qui a été mis en place par Monsieur DUTREIL pour la téléphonie mobile.

Le très haut débit

Le sujet du très haut débit est un sujet qui préoccupe tout particulièrement l'UMP puisque la France et l'Europe affichent un retard. À l'exception de la Suède, du Danemark, des Pays-Bas et de l'Italie qui, à eux quatre, cumulent 95 % des utilisateurs de très haut débit en Europe, les pays de l'Union sont en retard. Dès lors, l'UMP refuse de considérer qu'un service d'accès à internet à un mégabit est un service normal dans la société de l'information. Toutes les technologies doivent être associées pour parvenir à la résorption des zones blanches du haut débit. Pour cela, des actions spécifiques à chaque zone devront être montées en partenariat avec les collectivités et les opérateurs.

Il faut également aller vers le très haut débit et s'engager dans des efforts massifs d'investissements partagés entre les collectivités locales, les grands opérateurs et avec tous ceux qui maîtrisent des réseaux d'infrastructures. Pour cela, il est proposé de répondre par plusieurs mesures : la création avec la CDC de prêts bonifiés accordés aux collectivités territoriales qui s'engageraient dans des programmes de couverture de leur territoire ; les réseaux de fibre optique devront être neutres et accessibles à la concurrence. Les Établissements publics majeurs, les zones d'activités économiques seront par priorité desservis par le très haut débit ; les grands réseaux d'infrastructures RFF, RLTE, VNF, Réseau autoroutier seront mobilisés afin de déployer un grand réseau national de fibre optique desservant les villes de plus de 10 000 habitants. Le candidat de l'UMP propose d'insérer dans le Code de l'urbanisme, une obligation de prévoir une réservation de passage d'une fibre optique pour toute nouvelle construction et pour tous nouveaux réseaux (route, eau potable, eau usée). En effet, 90 % des coûts engendrés par le déploiement d'un réseau de fibre sont liés aux travaux de génie civil. Tout logement nouveau construit devra être raccordé au réseau distribuant du THD lorsque celui-ci sera disponible à proximité.

Les partenariats publics privés permettront d'atteindre l'objectif ambitieux de 5 millions de foyers en 2010 reliés en très haut débit.

Diversification des usages

Les technologies de l'information et singulièrement celles de l'internet sont des facteurs importants de la croissance et de la compétitivité nationale. Ces objectifs touchent à la fois le tissu économique mais impliquent également la dimension de l'administration publique qui peut bénéficier largement des effets de levier technologiques pour accompagner la réforme de l'État.

E-commerce et généralisation du Net dans les entreprises

Au centre des préoccupations du candidat figure bien évidemment la croissance. Il estime que, grâce à l'internet, il est possible de gagner un point de croissance par an. Sur les 2,5 millions de PME françaises, un million sont des TPE qui n'emploient qu'une personne. En termes d'efficacité économique (productivité, renouvellement de l'offre, accès au client) de ces entreprises, le différentiel est énorme entre celles qui ont intégré l'internet dans leur fonctionnement et celles qui ne l'ont pas fait. Contrairement aux idées reçues, le e-commerce ne détruit pas les emplois du commerce de proximité puisque même de très petites unités économiques peuvent entrer en compétition avec la grande distribution.

Tous les métiers, et bien sûr ceux de l'artisanat ou des professions libérales, peuvent utiliser l'internet, il faut donc poursuivre les efforts qui ont été entrepris autour du passeport pour l'économie numérique afin de rendre systématique l'utilisation de l'internet dans les TPE quel que soit le secteur économique d'activité. Pour cela, l'accent doit tout particulièrement être mis sur la formation ; au-delà même de la question de l'équipement et de l'accès. Les systèmes de formations professionnelles ne sont pas nécessairement adaptés aux très petites unités économiques pour lesquelles il faut des dispositifs simples qui permettent rapidement de tirer avantage des technologies, c'est l'objet du dispositif passeport pour l'économie numérique.

Internet peut également permettre de développer de nouvelles activités et de nouveaux services à la personne par internet (dans des secteurs comme l'enseignement à distance, la télé-éducation, la télé-médecine, le maintien à domicile des personnes âgées, le télétravail). C'est un moyen de fournir une réponse adaptée au double enjeu de l'engorgement urbain et de la désertification rurale.

Nicolas SARKOZY propose la création d'un pôle de compétitivité pour le logiciel libre, non pas pour imposer le logiciel libre, mais pour donner à cette forme de développement logiciel toutes ses chances de s'imposer dans l'économie de marché. Il s'agit donc de diversifier l'offre mais en aucun cas de se substituer au marché car l'État ne doit, en définitive, que réguler pour éviter les abus mais non décider à la place du marché. Il est donc nécessaire, pour le candidat, d'investir de façon importante dans la R&D car la France dispose d'atouts pour l'innovation que ce soit pour les services ou les technologies.

E-administration

La réforme de l'État, pour gagner en efficacité, passera par le levier technologique. Avec l'expérience acquise sur la e-administration, il apparaît clairement que l'administration française peut faire des gains de productivité considérables par l'usage des technologies. Ces gains permettront d'affecter les ressources là où elles sont nécessaires, pour que les infirmières, les policiers et les enseignants soient réellement au service de la population et non employés à des tâches d'administration.

Les technologies d'internet, notamment au travers de la e-administration permettent également de modifier la chronologie de l'État. Cela offre la possibilité d'avoir un État qui répond et réagit plus vite, mais aussi plus précisément, ce qui permet donc d'améliorer la qualité du service rendu tout en gardant la fiabilité juridique de la réponse. C'est pourquoi l'internet doit être au cœur de l'administration et de l'État comme un facteur de compétitivité et de réforme.

Promotion des usages

Contenus illicites

La protection des enfants, la protection des consommateurs mais aussi plus largement la défense des valeurs républicaines sont des sujets qui dépassent ou ne sont pas spécifiques à l'internet. La réponse que l'on doit apporter à ces sujets, lorsqu'ils sont en question, ne passe pas par un droit spécifique comme c'est souvent la tentation des pouvoirs publics. Au contraire, il faut savoir garder une vision large et préférer à la loi, la conviction. L'internet est l'espace de la liberté et, dans cet espace, il vaut donc mieux convaincre les acteurs d'aller dans le sens de l'intérêt général que d'essayer de les y contraindre.

Concernant les contenus portant atteinte à la dignité humaine, les contenus pédopornographiques, racistes, antisémites, le candidat estime que les fournisseurs d'accès à internet doivent participer au développement de logiciels de contrôle parental régulièrement actualisés et techniquement validés, et qu'ils doivent les mettre à disposition de leurs abonnés. Il devrait s'agir d'une véritable obligation, comportant des sanctions en cas de manquements.

À l'école, un enseignement qualitatif, permettant de diffuser les valeurs et les bonnes pratiques, pourra se développer. Il faut ici privilégier la formation des formateurs dans les IUFM pour mettre l'accent sur les bons usages et sur les risques. À tout niveau d'éducation cela peut encore être envisagé, notamment au moyen d'une communication regroupant le monde associatif et le monde de l'éducation. Il faut que tous les acteurs se rejoignent pour diffuser dans l'opinion publique ces bonnes pratiques.

Concernant le démarchage abusif et les messages commerciaux non sollicités : il a été mis en place avec les industriels concernés un dispositif (signal-spam) qui permet de recueillir l'ensemble des signalements des internautes qui reçoivent de tels messages sur leurs messageries. Les principales campagnes de *spam* pourront ainsi être identifiées et leurs auteurs recherchés et poursuivis.

Droit d'auteur

Sur la DADVSI, le candidat considère que la loi adoptée en 2006 permet de préserver les droits d'auteur. Il faut trouver un système qui permette d'assurer la rémunération des auteurs. La Licence Globale Optionnelle est une solution dangereuse car elle revient à une collectivisation de la culture en France. Le candidat souhaite développer les plates-formes légales de diffusion aussi bien sur internet que sur les mobiles. Il entend également favoriser l'interopérabilité, mais cela doit être envisagé au niveau européen. Des équilibres doivent néanmoins être recherchés entre la liberté totale qui peut être destructrice et la tentation erronée de croire que l'État peut réguler à la place du marché et s'y substituer.

Libertés, régulation et gouvernance

Libertés numériques et régulation

Il n'y a pas et il ne doit pas y avoir de différences entre les libertés numériques et les libertés du monde physique.

L'objet des différentes lois récentes ou en cours d'élaboration est bien celui-ci : parvenir à transposer dans l'univers numérique, la protection des droits physiques. Cette régulation ne s'oppose pas à la liberté, elle la permet. Elle ne s'oppose pas à la mise en place de mesures favorisant l'extraordinaire dynamique d'internet, elle l'encourage.

Le développement des fichiers, d'internet et des multiples applications numériques dans la vie quotidienne, comme le dossier médical personnel par exemple, rend le rôle de la CNIL de plus en plus important. Elle doit disposer des moyens nécessaires à ses missions, ce qui

n'est pas le cas pour le moment. Mais elle doit aussi veiller à ce que ses décisions soient strictement inspirées par la recherche de l'intérêt général et non par quelques positions particulières ou dogmatiques.

Sur la question du vote électronique généralisé, le candidat de l'UMP considère qu'il convient d'être prudent. En effet, les expériences étrangères montrent qu'à très grande échelle (consultation électorale nationale), des dysfonctionnements apparemment mineurs peuvent entraîner des écarts sensibles.

Gouvernance de l'internet.

Face à la pléthore des intervenants dans la gouvernance de l'internet, il apparaît légitime de mettre de l'ordre ou que l'État coordonne son action pour atteindre les résultats qu'il s'assigne. Adèle a été un premier pas mais il peut être envisagé d'aller plus loin. Un secrétariat d'État à la renaissance numérique pourrait ainsi voir le jour. Ce Secrétariat d'État permettra d'avoir au cœur de l'État une instance décisionnaire réellement efficace dotée d'un poids politique suffisant pour imposer aux structures la volonté politique. Ce responsable politique devra justifier de ses résultats devant le Président de la République et le Parlement. Cela permettra d'avoir un effet puissant de stimulation et d'amélioration de l'efficacité interne. Pour Monsieur SARKOZY, il faut une politique volontariste car il y a urgence à mener une action efficace pour assurer le développement de l'économie numérique.

La gestion actuelle par le régulateur mondial de l'internet qu'est l'ICANN n'est pas une « menace », même si le poids des États-Unis y est prédominant. La création, à la suite du dernier Sommet mondial sur la société de l'information de Tunis, d'une plate-forme de dialogue permanent, le Forum sur la Gouvernance d'Internet, est un premier pas vers une gestion plus équilibrée de l'internet à l'échelle internationale.

Il faut aller plus loin. Monsieur SARKOZY souhaite que la France participe plus activement à ces discussions qui structurent l'avenir d'internet dans le monde, et la prochaine réunion du Forum sur la Gouvernance d'Internet, en novembre 2007 à Rio, en donnera l'occasion.

Ce qui nous a été dit...

Compte-rendu de l'intervention de Monsieur Jérôme GLEIZES représentant Madame VOYNET (4 avril 2007)

Le présent compte rendu ne constitue pas un verbatim, il est réalisé par l'équipe du FDI à partir des prises de note effectuées lors des auditions au regard des éléments jugés pertinents. Les points abordés lors des échanges avec la salle sont intégrés au texte ; il n'est pas fait mention des questions posées à l'invité. Les interventions n'étant pas structurées autour d'un questionnaire, certains points peuvent figurer dans les programmes des candidats sans être cependant évoqués par les invités ou reportés au compte-rendu.

Pour la candidate des Verts à la présidentielle, les questions liées à l'internet doivent être abordées de manière intégrée à la fois dans leurs dimensions nationale mais aussi européenne. L'approche des Verts en matière d'internet se traduit par la poursuite de grands objectifs.

Une société innovante de partage

L'innovation comme impératif de l'État

Le premier objectif poursuivi par les Verts est celui du partage de la connaissance en luttant contre la création ou le maintien de monopoles. L'histoire de l'informatique démontre que celle-ci s'est faite au travers de monopoles plus ou moins contrôlés par la puissance publique ou de grands groupes. Tout d'abord, un monopole sur le matériel auquel a succédé un monopole sur le logiciel. La période que nous vivons actuellement peut conduire à l'apparition d'un monopole sur le contenu. L'apparition de ces monopoles n'est pas en soit problématique, c'est une tendance naturelle de ces secteurs. Le problème réside en réalité dans une question de liberté. Liberté des citoyens face à la domination monopolistique, liberté des petites entreprises qui ne peuvent faire face. C'est en définitive la question de la place et des moyens de l'État. L'État doit donc intervenir en tant qu'autorité neutre et non en tant qu'autorité partisane. Il doit déterminer les règles qui permettent l'innovation et non pas intervenir comme un frein ou en défense d'intérêts particuliers. Sa responsabilité consiste donc à créer les cadres qui permettent à l'innovation de trouver ses voies sans souffrir d'une domination imposée par telle ou telle entité économique.

L'appropriation citoyenne des technologies

L'appropriation par les citoyens des technologies de l'information ne va pas de soi. Ce n'est pas parce qu'une technologie est disponible ou utilisée que les citoyens se l'approprient. Il faut donc que l'État participe à cette appropriation pour la rendre réelle. Ainsi, plus de la moitié de la population n'est pas connectée alors que la technologie est disponible. Il est donc de la responsabilité de la puissance publique de donner les moyens aux citoyens de profiter de ces techniques et de ne pas en être coupés.

Cette question rejoint celle des libertés car, dans l'univers technologique, il est bien souvent démontré que l'on recherche des solutions technologiques à des problèmes qui ne

Jérôme GLEIZES (36 ans) est membre de l'exécutif des Verts, chargé du programme, des commissions et des Journées d'été.

Il est élu dans le 10^e arrondissement de Paris où il assure les fonctions de Conseiller en charge des affaires sociales et des personnes handicapées.

Jérôme GLEIZES est enseignant en économie à l'IUT de Paris XIII-Villetaneuse ; il est membre des comités de rédaction des revues *Ecorev* (revue critique d'écologie politique) et *Multitudes*.

le sont pas. Traiter les symptômes plutôt que la maladie n'est en aucune façon une réponse satisfaisante. Les technologies de contrôle qui fleurissent sur l'internet sont exemplaires de ce phénomène. Les DRM qui doivent répondre au problème de la contrefaçon en ligne ne sont rien d'autre que des technologies qui visent à interdire un type d'acte alors que le problème n'est pas appréhendé. La question du pourquoi de la contrefaçon dans l'univers numérique n'a pas sa réponse dans les DRM. Elle est ignorée alors que seule la prise en compte de cette question permettra d'y trouver une réponse. Pour Les Verts, cet exemple est criant ; les DRM sont abandonnés par de très grands distributeurs de musique en ligne et, comme toute technologie de contrôle, ils sont inefficaces et improductifs.

Les apports des technologies de l'information

Apport écologique

C'est un enjeu essentiel des technologies de la société de l'information qui n'est pourtant pas pris en compte par les autres formations politiques. Ces technologies permettent un meilleur partage de la connaissance, une meilleure circulation de celle-ci et peuvent donc permettre de réduire les transports. Cette réduction des transports est synonyme de réduction de la production de gaz à effet de serre, ce qui est fondamental pour Les Verts. Dans le même temps, ces technologies permettent une meilleure circulation de la connaissance et sont donc un facteur de développement. Il y a, combinés, deux effets bénéfiques pour l'humanité ; un effet écologique et un effet de développement, ce qui est particulièrement intéressant. Cette question est aussi celle du télétravail qui constitue une solution qui doit être encouragée si l'on parvient néanmoins à préserver le lien social entre les travailleurs. Ce dernier point reste délicat lorsque les salariés travaillent à leur domicile.

Apport humain

Le partage du travail est aussi un des apports des technologies de l'information. C'est l'un des points que défendent Les Verts ; ils sont donc particulièrement sensibles au fait que ces techniques permettent de progresser dans cette voie. Ensuite, les NTIC offrent un meilleur partage de la connaissance et favorisent, de ce fait, la coopération entre individus plutôt que la compétition. Cela conduit donc à une émancipation des populations et permet des évolutions gagnant-gagnant.

L'État doit montrer l'exemple pour créer des effets d'entraînement dans le reste de la société. Cela va se faire notamment au travers de l'utilisation des logiciels libres dans l'administration ou par l'emploi de standards ouverts car ces technologies reposent justement sur l'idée de coopération.

Les principales mesures

Accès à internet

Pour Les Verts, il importe que l'État développe l'accès pour tous. La résorption des zones blanches doit se faire par le développement du Wimax ou d'autres technologies. L'accès doit avant tout être garanti à tous avant d'entamer une politique de déploiement du très haut débit. Pour l'heure, l'accès au haut débit est l'objet d'importantes inégalités sur le territoire, il faudra donc assurer une péréquation financière entre les régions de façon à gommer ces inégalités. C'est grâce à l'action des collectivités territoriales que les zones blanches économiquement peu intéressantes régressent. Mais l'accès n'est pas tout, il doit s'accompagner d'une ouverture vers des contenus publics et faciliter la relation entre les personnes.

Droit d'auteur, culture et éducation numérique

Le débat législatif de la DADVSI a été en première lecture un débat intéressant du point de vue de la démocratie puisqu'ont pu se développer des discussions et des positions convergentes entre les partis sur certains points. La suite du débat a malheureusement été marquée par l'intervention des lobbies, il importe donc de reprendre le débat. Les Verts proposent la tenue d'Assises du numérique de façon à parvenir à une loi qui favorise l'intérêt général et non les intérêts particuliers. Le droit des auteurs, le droit du public, les libertés individuelles devront être mis en avant plutôt que la solution technique. Cela devra être fait dans un cadre démocratique ou pourront s'exprimer les citoyens, ce ne sera pas nécessairement le Parlement.

Les Assises du numérique doivent permettre de trouver une solution aux questions qui sont restées sans réponses à l'issue de l'examen de la DADVSI. Les Verts privilégient la création de connaissances plutôt que son contrôle, il faudra donc trouver les équilibres qui n'ont pu être dégagés. Les Verts sont favorables aux auteurs mais constatent l'impossibilité matérielle de contrôler les téléchargements. Ils ont pris position, lors de l'examen de la DADVSI, pour que soient opérés des prélèvements sur les opérateurs internet et de téléphonie mobile et que ces prélèvements abondent un fond de soutien des auteurs et de la culture.

La question de l'éducation au média est une question importante dans la mesure où avec l'internet la manipulation ou la possibilité d'influencer les personnes est encore plus évidente qu'avec les autres médias. C'est le rôle de l'enseignant que de former les élèves à la distanciation et à l'émancipation vis-à-vis de ce qui leur est proposé. L'informatique et la société de l'information doivent faire partie de la formation des élèves. Les contenus pédagogiques libres et les logiciels libres sont des éléments à privilégier dans le contexte scolaire car ils correspondent bien aux missions du système éducatif. Ces contenus pourront être produits par les enseignants en coopération.

Coopération et contrôle des monopoles privés

L'État doit intervenir en tant qu'autorité de tutelle pour éviter que ne se créent des monopoles et dans l'hypothèse où des rentes seraient créées, il importe que celles-ci soient partagées. Cela suppose donc de mettre fin aux ventes liées entre logiciels et matériels, en cela Les Verts soutiennent les positions de l'UFC Que choisir.

Le principe de la *copyleft*, au centre de l'idée du logiciel libre, permet la coopération. Nous soutenons donc les logiciels libres. Cette coopération que défendent Les Verts offre un développement plus harmonieux de la société, ce que ne permet pas la compétition entre individus. Cela n'implique bien évidemment pas l'abandon de la propriété intellectuelle. Les Verts sont par contre opposés à la brevetabilité du logiciel.

L'un des éléments de la création des monopoles réside dans l'imposition d'une technologie unique, il faut donc privilégier l'interopérabilité pour faciliter l'innovation.

Administration électronique et démocratie électronique

Sur la question du vote électronique, Les Verts demandent un débat public sur l'utilisation des machines à voter. Ils ont adopté au sein de leur Parlement une demande de moratoire en ce sens. Le vote électronique doit permettre un re-comptage et suppose donc une trace imprimée. Il est par ailleurs nécessaire que le code des machines à voter soit ouvert.

L'objectif de l'administration électronique doit être d'apporter au citoyen les services et informations qui lui sont nécessaires, il est donc essentiel que la personne de l'utilisateur soit

au centre du dispositif et que tous ceux qui ne disposent pas d'un accès ou ne savent pas utiliser les technologies de la communication ne soit pas laissés pour compte. Là encore, les logiciels libres et les standards ouverts ont toute leur place.

Dans le cas du DMP, les risques liés à l'utilisation de ce dossier sont trop importants même si le dossier permet d'assurer un meilleur suivi du patient, l'utilisation du numéro Insee comme clef de fichier ne peut être admise. Par ailleurs, la gestion de ce DMP ne saurait être confiée au secteur privé. Le projet de carte d'identité numérique doit apporter des garanties démocratiques sur les technologies employées et donc ne pas prévoir d'externalisation dans la gestion des données. Au-delà du DMP, la question de la vie privée est fondamentale. Madame VOYNET souhaite doter la CNIL des moyens qui lui font défaut pour qu'elle puisse assurer ses missions et envisage prioritairement une grande loi sur la protection de la vie privée. En effet, sur l'internet les risques sont nombreux, pour les citoyens comme pour les consommateurs, de voir les informations les concernant utilisées à leur insu.

L'internet offre une troisième voie entre le développement purement privé et le développement public, l'association des compétences et des intérêts permet de créer des technologies qui ne sont pas fermées sur elles-mêmes, mais ouvertes. L'internet est une chance en raison du modèle d'ouverture qu'il véhicule.

Ce qui nous a été dit...

Intervention de Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR représentant Monsieur François BAYROU. (5 avril 2007)

Le présent compte rendu ne constitue pas un verbatim, il est réalisé par l'équipe du FDI à partir des prises de note effectuées lors des auditions au regard des éléments jugés pertinents. Les points abordés lors des échanges avec la salle sont intégrés au texte ; il n'est pas fait mention des questions posées à l'invité. Les interventions n'étant pas structurées autour d'un questionnaire, certains points peuvent figurer dans les programmes des candidats sans être cependant évoqués par les invités ou reportés au compte-rendu.

La politique que propose Monsieur BAYROU pour le numérique doit être envisagée à l'aune des propositions de politique générale. Deux axes majeurs sont ainsi pris en considération : la nécessité du rétablissement des finances publiques de la France qui impose une grande sobriété dans l'emploi des deniers publics, la volonté d'une action majeure en faveur des PME et naturellement des PME innovantes du secteur des NTIC.

Favoriser une société de la création

Mesures en faveur des TPE / PME

La politique volontariste de Monsieur BAYROU en direction des PME prendra la forme d'une franchise de charge sur les deux premiers emplois créés après l'adoption de la mesure (*sauf 10 % sur 5 ans pour améliorer le financement des retraites*). Ces emplois francs concernent toutes les entreprises sans seuil d'effectif ou de chiffre d'affaires et ceci quel que soit le niveau de salaire. Cette action en faveur de l'emploi se fera également par une réforme du temps de travail. Dans toutes les entreprises, le paiement des heures supplémentaires (entre 35 et 39 heures) sera majoré de 35 % pour récompenser le travail. Les cotisations sociales seront réduites en proportion afin que les entreprises ne supportent aucun coût supplémentaire. Plus spécifiquement, l'effort qui sera accompli en direction de PME prendra la forme d'un *Small Business Act* dont l'un des objets sera de réserver aux PME une part de la commande publique : 100 % en dessous de 50 000 € et 20 % au dessus. L'aide à l'innovation conduira également à exonérer de l'IR tous les revenus tirés des brevets

Développement de l'accès structurant les usages

Le très haut débit est un sujet prioritaire car les usages que permet le THD comme la vidéo en ligne et la télévision sont des enjeux majeurs de développement des usages et de changement pour la société. Le déploiement du très haut débit nécessite des investissements extrêmement lourds qui ne pourront être financés par la collectivité car les ressources de l'État ne le permettent pas. Il faudra donc se tourner vers les opérateurs

Jean DIONIS DU SÉJOUR (50 ans) est député du Lot-et-Garonne élu en 2002 de la circonscription Agen-Nérac. Depuis mars 2004, il est Conseiller régional d'Aquitaine, membre de la Commission permanente. Il a été Adjoint au maire d'Agen. À l'Assemblée, Jean DIONIS DU SÉJOUR a été le rapporteur de la loi pour la confiance dans l'économie numérique.

Il est Secrétaire National en charge des Nouvelles Technologies au sein de l'Union pour la Démocratie Française (UDF), Président du groupe UDF du Lot-et-Garonne.

Jean DIONIS DU SÉJOUR est diplômé de l'École Centrale de Paris. Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur. Il a dirigé les services de la Ville d'Agen avant de rejoindre la Caisse des dépôts et consignations en tant qu'ingénieur en matière de NTIC.

privés avec un modèle économique qui leur permettra d'amortir ces investissements notamment au travers de tarifs de location acceptables. Mais ces investissements ne se feront pas sans d'importants partenariats entre les collectivités territoriales et les acteurs privés. Le second enjeu est celui des usages mobiles et donc du hertzien.

De nouveaux arbitrages devront être faits sur les attributions de fréquence, ceux qui ont été faits dans le cadre de la loi sur la télévision du futur sont trop favorables à la télévision classique et ne font pas assez de place aux services innovants comme la télévision sur mobile. Concernant le marché de la téléphonie mobile, il apparaît clairement que ce marché à tendance oligopolistique souffre d'un certain immobilisme. L'arrivée d'un nouvel acteur, permettant de relancer la concurrence entre les opérateurs et de déplacer les lignes, doit être vue avec bienveillance. Un coût minoré pour la 4^e licence pourrait donner une impulsion nouvelle à ce marché qui sera celui de l'interface communicante de demain et qui, de ce fait, représente un enjeu majeur.

Brevetabilité du logiciel

François BAYROU est globalement contre l'idée d'un brevet sur le logiciel, mais ce point précis reste en débat au sein de l'UDF. Les apports de la mouvance coopérative et du libre sont évidents et la richesse créée par ces mouvements est indéniable mais l'industrie traditionnelle du logiciel est aussi créatrice de valeur. Les discussions qui se tiennent à l'UDF sont importantes car elle est au fait des enjeux qui sont attachés à cette question. Ces enjeux sont des enjeux économiques, des enjeux d'emploi mais aussi des enjeux de liberté car la créativité ne doit pas être verrouillée par le brevet ou par son coût. Il ne faut donc pas aborder cette question avec des *a priori* idéologiques.

Les usages structurants

Favoriser les usages culturels de l'internet

Le droit d'auteur et les droits voisins sont un sujet important de l'internet dans la mesure où l'accès à la culture et sa diffusion se fera par le Net dans les prochaines années. Deux axes fondent la position de l'UDF sur le sujet. L'auteur doit rester maître de la façon dont il se rémunère ; l'UDF est donc très méfiante vis-à-vis de tout projet de licence globale et contre toute idée de fiscalisation de la propriété littéraire et artistique. Au-delà de cela, les solutions ne sont pas aisées à trouver. Monsieur BAYROU constate que le coût de la musique en ligne est encore trop élevé pour une génération qui a vécu dans l'illusion de la gratuité. Il faut donc faire sauter les blocages de la propriété intellectuelle qui empêchent les consommateurs d'accéder aux catalogues notamment par une volonté législative. Enfin, le modèle des plates-formes ne pourra prendre sa place que s'il propose une réelle plus-value aux consommateurs. Monsieur BAYROU n'envisage pas la possibilité d'une toile culturelle entièrement fermée ou chaque œuvre serait verrouillée, le *Web 2.0* est une vague de fond qui ne doit pas être freinée, c'est une révolution des usages qui doit au contraire être accompagnée. Elle est porteuse de richesses culturelles et économiques.

Les acteurs de l'internet ont vocation à participer au financement de la culture car celle-ci basculera de plus en plus sur l'internet mais cela ne doit pas se faire sans logique ou cohérence. Cette contribution ne doit pas freiner le développement de l'internet, un prélèvement du type licence globale n'est pas pertinent mais une participation comme celle adoptée dans le cadre de la loi télévision du futur est pertinente.

La préservation du patrimoine culturel de la toile est clairement une responsabilité de puissance publique. D'autres questions, notamment celle du rôle des institutions qui assurent la préservation de notre patrimoine culturel ou de nos archives comme pour les services d'archives départementaux, devront être évoquées.

La santé et le dossier médical personnel : un enjeu de société

Le DMP est lié à la qualité des soins ; ce dossier va préfigurer ce que sera le système de gestion de l'information médicale de demain et donc de notre système de soin. Le débat de fond n'a pas encore eu lieu. Il est donc regrettable de croire que le projet de DMP permettra de faire des économies en 2007. Ce dossier est un sujet de société ; c'est un projet de 20 ans qui commande l'avenir du système de santé et de la qualité de soins. Il est donc impératif de lancer la discussion avec les citoyens et les partenaires privés et publics pour enfin aborder les questions de fond qui en conditionnent l'orientation. Ces questions sont celles du masquage, de l'équilibre patient / soignant en terme de privilège sur l'information.

Equilibres et perspectives

L'éducation à l'internet

Comment éduque-t-on à la lecture des contenus internet ? Cette question rejoint celle de la labellisation des sites. Il existe un gros enjeu sur ce point et c'est de la responsabilité de l'État de créer les conditions de la confiance. Lorsque l'on parle d'enjeux majeurs comme peut l'être la santé, l'État pourra déléguer à des agences ou des associations mais il est de sa responsabilité d'assurer une certaine fiabilité de l'information. Les intermédiaires techniques n'ont pas à assumer cette responsabilité. Il ne s'agit pas d'évaluer l'ensemble de l'information sur internet mais de créer ou de sélectionner les sites de références et de baliser ceux qui présentent des informations fausses ou dangereuses. Il faut donc des sites recommandés, il reste cependant à discuter des moyens pour déterminer qui délivrera ces labels.

L'outil de base de l'élève sera le portable connecté, les initiatives qui ont été prises pour l'enseignement supérieur devront être complétées par les régions pour les lycées et par les départements pour les collèges pour aboutir à un portable par élève.

L'équilibre des responsabilités

La position de l'UDF sur le thème de la protection de l'enfance est claire, il n'est pas question de faire de l'angélisme. Lors des discussions sur la LCEN, l'UDF avait clairement pris position sur les contenus scandaleux sur internet en identifiant le noyau dur de ces contenus que constituent les contenus pédophiles ou appelant à la haine raciale.

Il faudra revoir la position adoptée sur l'irresponsabilité des intermédiaires techniques pour les contenus scandaleux. La simple prévision d'une assistance en ligne ou *hot line* ou d'un point de contact n'est pas suffisante pour ces contenus. Les hébergeurs devront repérer les contenus les plus scandaleux ; la réponse qui consiste à n'agir que sur signalement n'est pas tenable. Il faudra également prendre des mesures incitatives. Ces mesures seront notamment liées à l'éducation que ce soit au niveau de la famille ou de l'école.

Régulation et gouvernance

L'UDF privilégie un gouvernement d'union nationale. Ce sera un gouvernement réduit. Les fonctions internet seront regroupées dans un secrétariat d'État qu'il est préférable d'envisager comme rattaché au Premier ministre pour donner une force et résoudre le problème de l'éclatement entre six ministères.

L'UDF, de par sa doctrine européenne, est très favorable à la présence de régulateurs forts disposant de véritables pouvoirs issus des directives européennes. Il convient de se montrer prudent sur des projets tels que celui de la fusion ARCEP / CSA dans la mesure où

il existe un risque de domination par les opérateurs disposant des moyens financiers les plus importants au détriment des industries moins puissantes.

À terme, l'UDF est favorable à l'émergence de régulateurs européens. La stratégie de Lisbonne favorise une société de la connaissance. Malheureusement, les budgets ne sont pas disponibles pour répondre à ces enjeux. La clé se trouve dans les finances publiques et dans l'affectation des ressources européennes que ce soit par une augmentation du budget européen, qui nous apparaît difficile, ou dans le redéploiement des crédits existants.

Vote électronique

Le vote électronique et spécialement le vote par internet est sur la ligne d'horizon. Il faut donc considérer cela comme un fait mais la question de la fiabilité et de la sécurité ne doit pas être négligée.